

ZEN NOVEMBRE

2017



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾
CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Période de commercialisation : du 21 septembre 2017 au 30 novembre 2017. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 novembre 2017.

Éligibilité : compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. L'émetteur et le garant d'une part, l'assureur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur

Émetteur : Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A, Moody's : A2, Fitch Ratings : A, au 27 juillet 2017) est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure. | L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. | **Communication à caractère publicitaire.**

Objectifs d'investissement

Avec Zen Novembre 2017, l'investisseur s'expose à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50[®], dividendes non réinvestis (nommé ci-après "l'Indice") qui conditionne le remboursement du titre de créance.

A l'échéance des 10 ans, en cas de baisse de l'Indice de plus de 40%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial en cas d'une baisse de l'Indice de moins de 40%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice (Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 4,71%).

POINTS CLÉS

- **Le versement d'un coupon de 3% au titre de l'année** si, à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial.
- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé majoré d'un gain conditionnel de 3% par année écoulée** si, à l'une des Dates de Constatation Annuelle, le niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **A l'échéance des 10 ans, un remboursement du capital majoré d'un gain final de 30%** (équivalent à un gain de 3% par année écoulée), soit un Taux de Rendement Annuel Net de 1,62%, si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance**, si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] est strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial.
- **Une exposition à la performance du marché actions de la zone euro** via l'indice Euro Stoxx 50[®] calculé dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice).

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit Zen Novembre 2017, soit 1 000 euros. Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 30 novembre 2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 14 décembre 2027) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates, (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel Net peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- De l'année 1 à l'année 10, Zen Novembre 2017 offre **un coupon de 3% au titre de l'année**, si à l'une des Dates de Constatation Annuelle, le niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial.
- De l'année 1 à l'année 9, Zen Novembre 2017 peut être **remboursé automatiquement par anticipation chaque année**, si à l'une des Dates de Constatation Annuelle, le niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et Zen Novembre 2017 offre **un gain de 3% par année écoulée**.
- A l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, Zen Novembre 2017 offre la possibilité pour l'investisseur de bénéficier **d'un remboursement du capital augmenté d'un gain final de 30%** (équivalent à un gain de 3% par année écoulée), si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- A l'échéance des 10 ans, si Zen Novembre 2017 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**, si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital, partielle ou totale, en cours de vie** (en cas de sortie anticipée) **ou à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] est strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial).
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 à 10 ans du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'indice Euro Stoxx 50[®]**. La performance d'un indice calculée hors dividendes est inférieure à celle d'un indice calculée dividendes réinvestis.
- Le gain maximal pour l'investisseur est **limité à 6% par année écoulée (un gain de 3% par année écoulée plus un coupon annuel de 3%)**, même si la hausse de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieure à ce niveau (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ maximum de 4,71%).
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque sur le remboursement) **ou à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- En cas de revente des titres de créance avant une des dates de remboursement automatique, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- Le rendement du titre de créance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx 50[®] autour de 60%, 80% et 100% de son Niveau Initial.

(1) Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Mécanisme de remboursement

UN OBJECTIF DE COUPON DE 3% PAR AN

De l'année 1 à l'année 10, si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à 80% de son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽³⁾ :

Un coupon de 3% au titre de l'année écoulée

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

A l'issue des années 1 à 9 :

- De l'année 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 3% par année écoulée depuis l'origine*
(le Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,71%⁽²⁾⁽⁴⁾)
** il bénéficie également du coupon de 3% au titre de l'année écoulée (voir ci-dessus)*

- Sinon, si la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale est négative depuis l'origine, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, **et le produit continue une année supplémentaire.**



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

(3) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Emetteur.

(4) Dans l'hypothèse d'un remboursement automatique par anticipation en année 1.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (30 novembre 2027), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale (30 novembre 2017).

CAS FAVORABLE : Si l'indice enregistre une performance supérieure ou égale à son niveau initial depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le 14 décembre 2027 :

L'intégralité du capital initial + Un gain de 3% par année écoulée depuis l'origine soit 130% du capital initial *
(le Taux de Rendement Annuel Net est alors de 4,27%⁽²⁾)

** il bénéficie également du coupon de 3% au titre de l'année écoulée (voir page 4)*

CAS MÉDIAN : Si l'indice enregistre une performance inférieure à son niveau initial mais supérieure ou égale à -40% (inclus) depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le 14 décembre 2027 :

L'intégralité du capital initial
(le Taux de Rendement Annuel Net maximum est alors de 1,96%⁽²⁾⁽⁴⁾)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si l'indice enregistre une performance négative strictement inférieure à -40% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le 14 décembre 2027 :

La Valeur Finale⁽¹⁾ de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice

(1) La valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50® à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

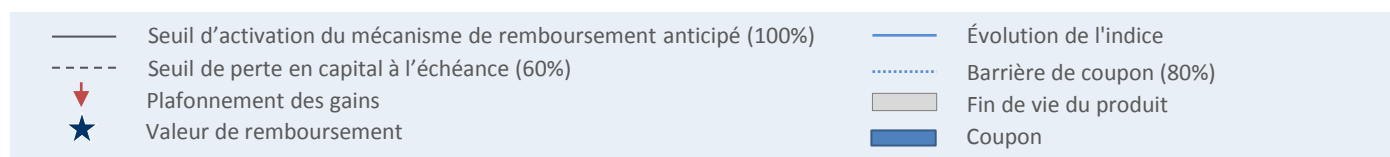
(2) Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

(3) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de l'absence de faillite ou de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

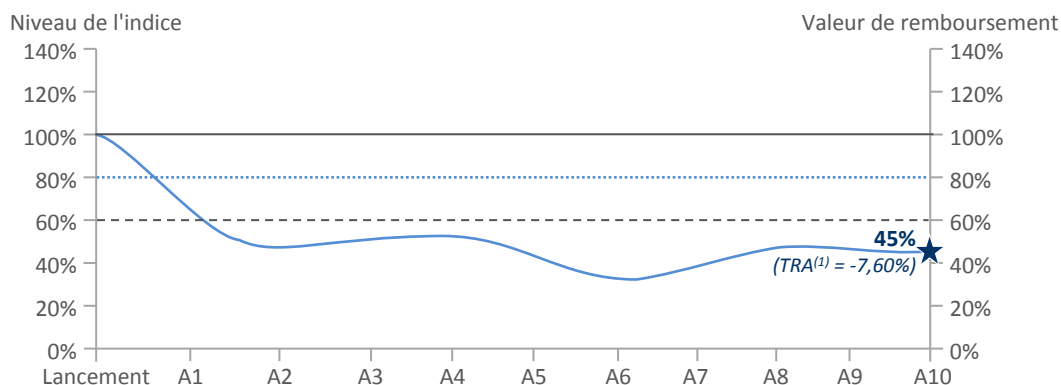
(4) Dans l'hypothèse du versement d'un coupon de 3% chaque année de l'année 1 à l'année 10.

Illustrations

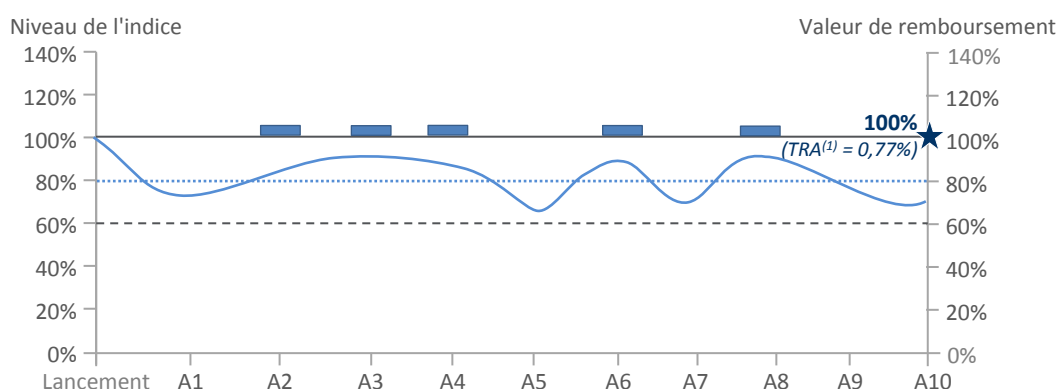
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



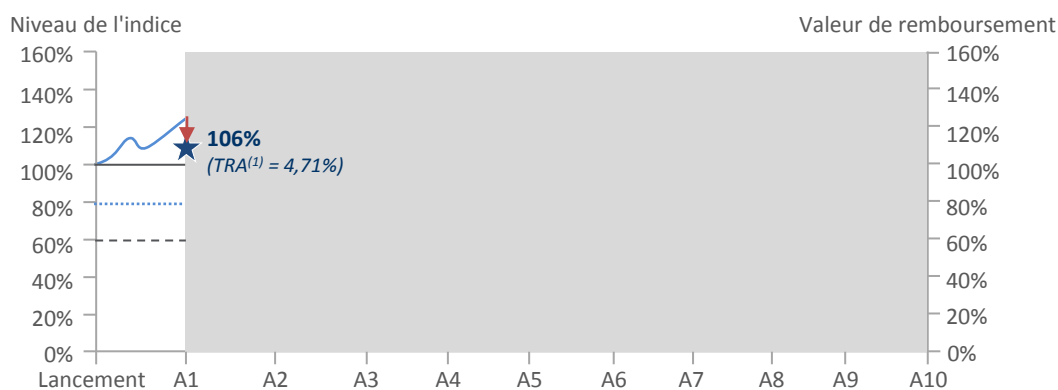
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme



(1) Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement..

Le rendement du support « Zen Novembre 2017 » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- À chaque date de constatation annuelle, la performance de l'indice est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 10 ans, l'indice clôture en baisse de -55%, soit au-dessous du seuil des 40% de baisse par rapport à son niveau initial. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors la Valeur Finale de l'indice, soit 45% du capital initial. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit -8,57%.**
- Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

- À chaque date de constatation annuelle, la performance de l'indice est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- Au cours des années 2, 3, 4, 6 et 8, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial, l'investisseur perçoit donc **un coupon de 3% au titre de ces années.**
- À l'échéance des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 30%, au-dessus du seuil de perte en capital (-40%). **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de 0,50%**, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de -3,80% pour un investissement direct dans l'indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

- À l'issue de l'année 1, l'indice enregistre une performance positive depuis l'origine (soit +25% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3% par année écoulée depuis l'origine au titre du remboursement anticipé plus un coupon de 3%, soit 106% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de 4,71%** contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de 22,73% pour un investissement direct dans l'indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

(2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de l'absence de faillite ou de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

Présentation de l'indice

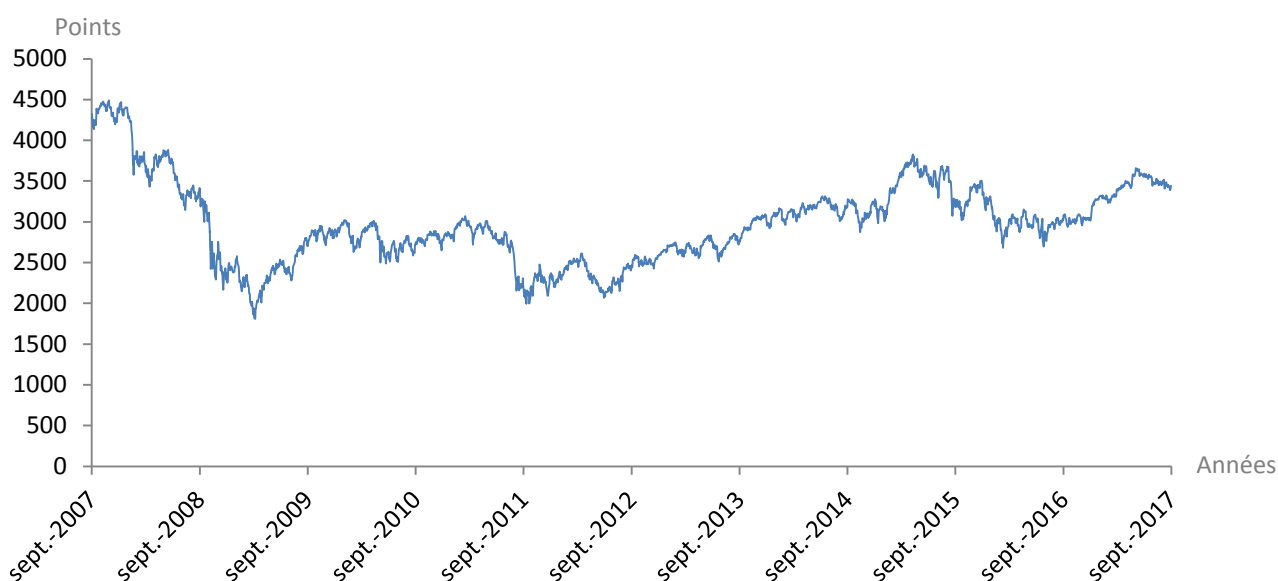
DESCRIPTION

L'indice Euro Stoxx 50® est composé de 50 des premières capitalisations de la zone euro.

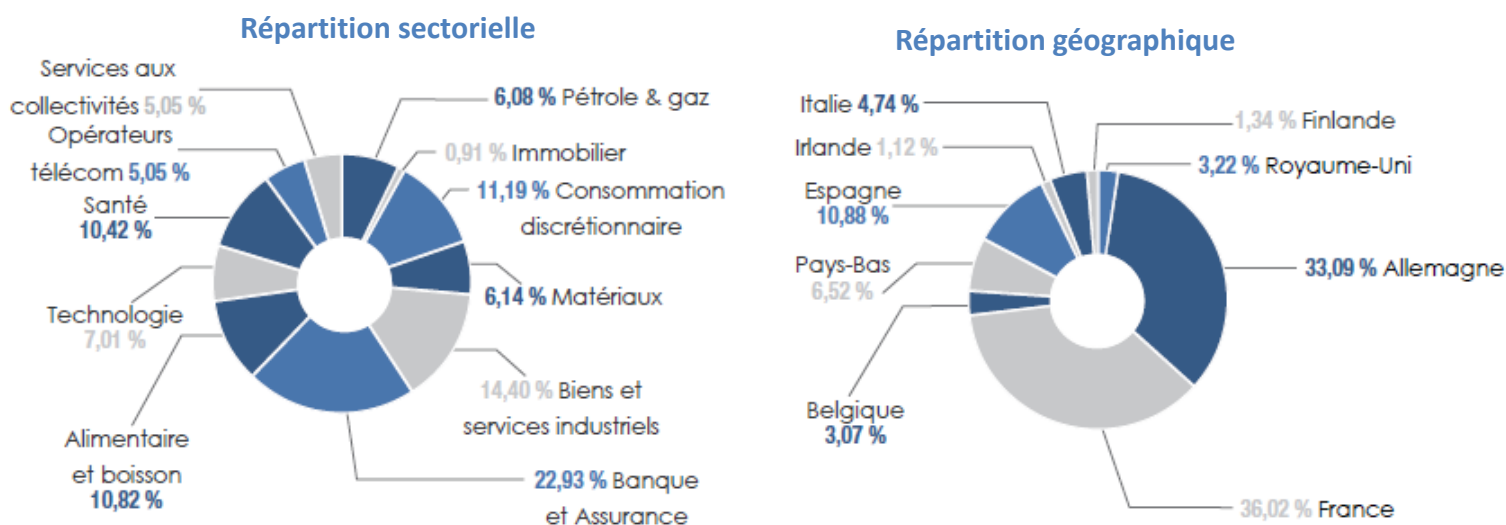
Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.Stoxx.com). **Cet indice est calculé dividendes non réinvestis** (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'Indice).

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

ÉVOLUTION ET PERFORMANCE DE L'INDICE EURO STOXX 50® ENTRE LE 3 SEPTEMBRE 2007 ET LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2017⁽¹⁾



RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE⁽¹⁾



(1) Source : Bloomberg, au 01/09/2017. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Natixis ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

TYPE	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le visa n°17-270
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA, les titres de créance présentent un risque de perte en capital).
GARANT EN CAS DE FAILLITE DE L'ÉMETTEUR	Natixis SA (Standard & Poor's : A ; Fitch Ratings : A ; Moody's : A2 au 27 juillet 2017)
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0013275856
PRIX D'ÉMISSION	Le prix de commercialisation commencera à 99,96 % le 21 septembre 2017 et progressera au taux annuel de 0,20% pendant la période de commercialisation pour atteindre 100% le 30 novembre 2017
VALEUR NOMINALE	1 000 €
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 21 septembre 2017 au 30 novembre 2017
SOUS-JACENT	Indice Euro Stoxx 50® (code Bloomberg : SX5E Index)
DATE D'ÉMISSION	21 septembre 2017
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	30 novembre 2018, 2 décembre 2019, 30 novembre 2020, 30 novembre 2021, 30 novembre 2022, 30 novembre 2023, 2 décembre 2024, 1 décembre 2025, 30 novembre 2026
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	14 décembre 2018, 16 décembre 2019, 14 décembre 2020, 14 décembre 2021, 14 décembre 2022, 14 décembre 2023, 16 décembre 2024, 15 décembre 2025, 14 décembre 2026
DATE DE CONSTATATION INITIALE	30 novembre 2017
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	14 décembre 2027
DATE DE CONSTATATION FINALE	30 novembre 2027
NIVEAU INITIAL	Niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® le 30 novembre 2017
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du sous-jacent est publié.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Pricing Partners [ci-après la "Société" sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)]. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le niveau d'achat ne sera pas supérieur de 1% au niveau de vente.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	La commission pourra atteindre un montant annuel d'un maximum de 0,75% TTC du nominal des titres de créance effectivement placés. Cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France
PUBLICATION DE LA VALORISATION	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com), et sur Bloomberg, Reuters et Fininfo..
PLACE DE COTATION DES TITRES DE CRÉANCE	Bourse de Luxembourg

Avertissement

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces Titres. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de perte en capital : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50®.

Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, et donc à l'évolution du marché actions européen.

Risque de contrepartie : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de commercialisation au titre de créance.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide.

Avertissement sur l'indice : L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. Stoxx et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.Stoxx.com.



Informations importantes

Le présent document est à caractère publicitaire.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Kepler Cheuvreux qui commercialise le titre de créance Zen Novembre 2017.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la commercialisation au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de commercialisation, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de Zen Novembre 2017 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la commercialisation à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Zen Novembre 2017 est (i) éligible pour une commercialisation en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de commercialisation au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 19 septembre 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).



112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com